

DÉLIBÉRATION N°20230627-04

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf juin à 19 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Coignières s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sur la convocation de M. Didier FISCHER, Maire, en date du 21 juin 2023.

Étaient présents :

M. Didier FISCHER – Maire

M. Cyril LONGUEPEE, Mme Sophie PIFFARELLY, M. Mohamed MOKHTARI, Mme Yasemin DONMEZ, M. Marc MONTARDIER, Mme Eve MOUTTOU, M. Salah KRIMAT – Adjoints au Maire

Mme Nathalie GERVAIS, M. Xavier GIRARD, Mme Aliya JAVER, Mme Rahma M'TIR, Mme Sandrine MUTRELLE, M. Maxime PETAUTON, M. Olivier RACHET, Mme Christine RENAUT, Mme Leila ZENATI – Conseillers Municipaux

Étaient représentés :

Mme Florence COCART donne pouvoir à Mme Yasemin DONMEZ

M. Brahim BEN MAIMOUN donne pouvoir à Mme Nathalie GERVAIS

M. Nicolas GROS DAILLON donne pouvoir à M. Xavier GIRARD

Mme Catherine JUAN donne pouvoir à Mme Eve MOUTTOU

Mme Sylvie MAUDUIT donne pouvoir à Mme Sophie PIFFARELLY

M. Samir MOUSTAATIF donne pouvoir à M. Didier FISCHER

Nicolas ROBBE donne pouvoir à M. Cyril LONGUEPEE

M. Jamel TAMOUM donne pouvoir à Mme Christine RENAUT

M. Stéphane THILLAY donne pouvoir à M. Salah KRIMAT

Mme Anne-Marie TIBERKANE donne pouvoir à Mme Rahma M'TIR

Mme Yasemin DONMEZ est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

POINT N°04 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À LA TROUPE DU CRÂNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2311-7 ;

Vu la demande de l'Association « la Troupe du Crâne » de bénéficier d'une subvention exceptionnelle pour la réalisation d'un documentaire rétrospectif pour les 40 ans de l'Association ;

Considérant que dans le cadre de ses projets culturels et citoyens l'association a sollicité la collectivité pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle ;

Considérant que la municipalité souhaite favoriser les projets culturels et citoyens ;

Considérant qu'il est proposé au Conseil Municipal d'allouer une subvention exceptionnelle de 750 € à l'Association la Troupe du Crâne pour lui permettre de réaliser un documentaire sous forme de rétrospective pour les 40 ans de la Troupe di Crâne ;

Après avoir entendu l'exposé de M. Mohamed MOKHTARI, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité,

ARTICLE 1 – DÉCIDE d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 750 € à l'Association la Troupe du Crâne pour soutenir les projets culturels et citoyens.

ARTICLE 2 – DIT qu'il convient d'effectuer un virement de crédit pour abonder le chapitre 65 sur le compte 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres » par un prélèvement sur le chapitre 67 et sur le compte 6745 « Subventions aux personnes de droit privé » pour la somme de 750 €.

Pour extrait conforme :

Le Maire,

Didier FISCHER

Vice-président de la CA de Saint-Quentin-en-Yvelines



Le présent acte peut faire l'objet d'une voie de recours gracieuse auprès de son auteur, ou contentieuse devant le Tribunal Administratif de Versailles - 56 Av. de Saint-Cloud, 78000 Versailles, ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, voire lorsqu'elle a été expressément prescrite, à compter de sa notification pour la ou les personnes directement visées.